



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
Sèves de Guyane

Le 22 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

SUPPRESSION CONTRAINTE DES CLASSES DE PETITE SECTION POUR LE RENTREE 2018-2019 A SAINT-LAURENT DU MARONI

Le 13 mars 2018, le conseil municipal de Saint-Laurent du Maroni a été contraint d'adopter, par la force des choses, une délibération allant dans le sens de la suppression des classes de petite section pour la rentrée 2018-2019.

Depuis des années, la commune de Saint-Laurent du Maroni doit faire face à une forte pression démographique et migratoire. Ces dernières entraînent un accroissement continu des effectifs à scolariser dans les écoles élémentaires. Par le passé, selon les années, le nombre de demandes de nouvelles inscriptions oscillait entre 1200 et 1300 à chaque rentrée scolaire. A la rentrée 2018-2019, ce chiffre atteindra un pic de 1578 nouvelles demandes, portant le nombre total d'élèves à scolariser dans les écoles élémentaires de Saint-Laurent à 9600 (sans compter les élèves inscrits sur listes d'attente).

Cette situation se traduit chaque année pour les finances déjà contraintes de la collectivité par :

- un accroissement exponentiel des charges de fonctionnement liées à la scolarisation. En 2017, les seules dépenses de fonctionnement (travaux de réparation, gardiennage, location de bungalows, nettoyage, frais de personnels...) s'élèvent à 8.4 millions d'euros.
- un montant élevé des dépenses d'investissement (extension et création d'écoles) : sur les 10 dernières années, l'équivalent d'une école nouvelle doit être construite chaque année. Ainsi, depuis 10 ans, il faut compter entre 1 et 2 millions d'euros à investir chaque année dans les extensions et/ou la création d'écoles.

Avec les moyens contraints dont elle dispose, la Ville de Saint-Laurent éprouvait déjà beaucoup de difficulté jusqu'à présent à accueillir l'ensemble des effectifs à scolariser. Chaque rentrée scolaire constituant un défi de plus en plus dur à relever. Or, pour la rentrée 2018-2019, ce pic de 1578 nouvelles demandes d'inscription, soit 14.71% d'augmentation par rapport à la rentrée précédente, rend le défi impossible à relever.

Faute d'espace suffisant pour installer de nouvelles classes dans les établissements existant et d'argent disponible pour construire de nouveaux établissements et recruter le personnel nécessaire (suppression du dispositif des contrats aidés par le gouvernement), la Ville de Saint-Laurent n'a d'autre solution que de supprimer, sous la contrainte, les classes de petite section pour la rentrée prochaine. L'obligation légale de scolariser les enfants est fixée à 6 ans. Les moyennes et grandes sections doivent donc être accueillies en priorité.

Pour rappel, c'est pour ces mêmes contraintes déjà que la Ville de Saint-Laurent n'a pu mettre en place la réforme du dédoublement des classes de CP à la rentrée 2017-2018. La mise en œuvre de cette réforme aurait alors nécessité la création de 45 classes supplémentaires, sans compter les charges de fonctionnement induites.

Dans ce contexte, depuis plusieurs années, Léon BERTRAND, maire de Saint-Laurent, demande à l'Etat l'autorisation d'expérimenter la double vacation dans les écoles élémentaires de Saint-Laurent. Comme c'est le cas à Mayotte par exemple. Et ce, afin de pouvoir accueillir l'ensemble des enfants à scolariser. Or, la dernière demande adressée en mai 2017 par la Ville de Saint-Laurent au Ministre de l'Education Nationale en vue d'obtenir l'autorisation d'expérimenter la double vacation a reçu une fin de non-recevoir de la part du gouvernement.

Léon BERTRAND s'est entretenu récemment avec le député de la 2^{ème} circonscription, Lénaïk ADAM, afin de travailler ensemble au déblocage de la situation.

**Contact presse : Frédéric DURAND – Responsable Communication – Ville de Saint-Laurent du Maroni-
0694.12 93 57**